

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 1 (1907-1908)  
**Heft:** 17

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---



---

# La Vie Musicale

---



---

**SOMMAIRE :** *Le soliste*, ED. PLATZHOFF-LEJEUNE. — *Association des Musiciens suisses*. — La musique en Suisse : Bâle, Bienne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion, Val-de-Travers. — La musique à l'Étranger : Amsterdam, Londres, Munich. — Echos et nouvelles. — Nécrologie. — Bibliographie. — Société de gymnastique rythmique. — Calendrier musical.

---

## LE SOLISTE

---

Le soliste n'a pas joué toujours le rôle prépondérant et, à bien des égards, regrettable, voire même néfaste, qu'il joue de nos jours. Il n'a pas toujours été un professionnel, ni un éternel voyageur. Simple musicien d'un quatuor ou de quelque petit orchestre d'une vingtaine de musiciens, il était chargé des soli de violon, de violoncelle, de hautbois. Professeur de piano ou de chant, il exécutait sa partie dans un concerto ou dans un oratorio. Établi dans une ville il n'en sortait guère et au-delà de la banlieue on ne le connaissait pas. Dans la plupart des cas, il se confondait avec l'orchestre ou le quatuor dont il faisait partie. Très souvent, il était chef d'orchestre, « *Konzertmeister* », premier violon, virtuose et soliste à la fois. Et je ne sais trop s'il touchait des appointements spéciaux pour ces fonctions diverses.

Depuis une trentaine d'années, les orchestres ont été doublés et quadruplés. De vingt-cinq artistes au temps de Haydn et de Mozart, on est monté à quatre-vingt, à cent-vingt musiciens. Le chef professionnel dont l'instrument est la baguette devenait indispensable. Et, comme lui, le virtuose s'est détaché de l'ensemble. Il ne joue que les soli et n'est engagé que pour un ou deux concerts avec le même orchestre. Dans la règle, il se décharge des soucis matériels de l'organisation des concerts et des engagements sur une agence qui lui garantit un cachet fixe, et parfois, le tant pour cent des recettes. C'est ainsi qu'est née cette Bohême moderne, errant à travers l'Europe et les deux Amériques au gré de l'impresario qui, fort de son contrat, exploite de son mieux l'artiste en battant la grosse caisse de la réclame hyperbolique, qui y perd parfois et y gagne souvent. C'est à lui qu'on s'adresse pour avoir tel soliste célèbre à telle date fixée six mois, un an, deux ans à l'avance. Si le soliste ne *marche* pas suivant l'itinéraire prescrit, il y a rupture de contrat, dommages-intérêts, procès et tout ce qui s'en suit.

Mais tenons-nous en au côté artistique qui, malheureusement, n'est pas le seul à envisager. Et pour plus de simplicité, laissons les artistes qui donnent